



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Projet de règlement numéro 558-26 - relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments

AVIS PUBLIC est donné aux citoyens de la Municipalité de Rivière-à-Pierre que le conseil municipal a donné un avis de motion et déposé le projet de **Règlement numéro 558-26 relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments**.

Conformément aux dispositions de la **Loi sur l'aménagement et l'urbanisme**, une **assemblée publique de consultation** aura lieu :

Le lundi 13 avril 2026, à 16 h
À la salle communautaire de Rivière-à-Pierre

Lors de cette assemblée, le conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le projet de règlement vise notamment à :

- Assurer la protection des immeubles patrimoniaux inscrits à l'inventaire de la MRC de Portneuf ou cités en vertu de la **Loi sur le patrimoine culturel** ;
- Établir des normes minimales d'entretien et d'occupation des bâtiments sur le territoire municipal ;
- Prévoir des mesures destinées à prévenir le déperissement des bâtiments visés ;

Ce règlement est adopté conformément à l'obligation imposée aux municipalités locales de maintenir en vigueur un règlement relatif à l'entretien et à l'occupation des bâtiments, lequel doit minimalement s'appliquer aux immeubles inscrits à l'inventaire patrimonial de la **MRC de Portneuf**.

Une copie du projet de règlement peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la municipalité.

Donné à Rivière-à-Pierre, ce 2 avril 2026.